



ENVIRONNEMENT  
TERRITOIRES  
AUTOROUTES  
ET MER

# Dossiers OPA

## Compte-rendu de la table ronde du 10 avril 2018

**Présents :** M. Jacques Clément - DRH, Mme Agnès Boissonnet - Sous-directrice chargée de la modernisation et de la gestion statutaire, Mme Audrey Lemesle (Cheffe de bureau – SG/DRH/MGS3

VNF, CEREMA, DIT, DAM.

**Pour la CFDT** Frédérick Brothelande/DGAC, Willy Aglae/VNF, Pascal Blandel/DDTM 56  
CGT, FO, UNSA, FSU

**Le Contexte :** depuis plus de 6 années et la fin du droit d'option de plein droit dans la Fonction publique territoriale, cette première table ronde était attendue par les organisations représentatives des OPA en toute transparence. Vu le contexte et l'actualité au MTES, la délégation CFDT n'attendait pas de scoop de cette rencontre. Pour ne rien vous cacher il a déjà fallu batailler ferme pour obtenir un semblant d'ordre du jour, c'est dire dans quel état d'esprit l'administration souhaitait aborder le sujet.

**En préambule :** nous avons rappelé au DRH l'importance d'une information très précise sur le devenir des OPA et de leur statut (lors de la bilatérale du 18 février 2018 nous avons les mêmes questionnements) l'attente et les discussions n'ont que trop duré depuis plusieurs années, le rapport de fin 2017 sur l'avenir des DIR ne faisant qu'augmenter nos inquiétudes et interrogations. Quel devenir pour les Ouvriers des Parcs et Ateliers ? Quelles propositions de l'administration ? Le chantier statuaire et l'avenir des OPA est inscrit pour la 3<sup>ème</sup> fois à l'agenda social des ministres successifs ; cette fois pouvons-nous espérer aborder le sujet et le mener à bien ????

La grille salariale statutaire n'évolue pas pour les OPA qui n'ont plus rien à attendre, contrairement aux fonctionnaires par l'évolution indiciaire et cette situation devient insoutenable et inadmissible : désormais les trois premiers niveaux de grades sont alignés au niveau du SMIC et ne permettent plus de recruter des professionnels d'expérience ayant compétences et diplômes comme le prévoyait le statut de 1965.

Les OPA ne sont pas éligibles à la GIPA (garantie de maintien du pouvoir d'achat)  
Nous avons rappelé qu'il est anormal que les abattements de zones (qui datent d'après-guerre!) existent encore de nos jours : Entre les zones 1 et 3, la différence approche les 50€ par mois.

Enfin il est rappelé la situation quasi scandaleuse à ce jour du non remboursement à certains OPA des cotisations sociales prélevées indûment pendant de nombreuses années sur le complément de la prime de rendement : le remboursement n'est toujours pas enclenché pour les actifs malgré le courrier du ministre Hulot du 05 octobre 2017.

***Précision : la CFDT a été la seule organisation à ré intervenir sur ce dernier point !***

## Réponses de l'administration et du DRH:

### Statu quo sur le remboursement du CPR, ils se moquent du monde !

Les acteurs publics qui conduisent ce dossier ne sont pas convaincus de la réforme statutaire, la fonctionnarisation n'est plus à l'ordre du jour, car invalidée par Bercy. Le Ministère a demandé une orientation claire à la DGAFP et porte le projet d'une refonte totale de la grille salariale plus du tout attractive à ce jour.

Mais pour les OPA, la baisse des ETP annoncée n'arrangera rien : -2 % en 2018.

Nous avons senti clairement, dans la présentation et l'état des lieux des différentes directions, la réelle volonté de passer des métiers d'exécution vers des métiers de contrôles ; les métiers d'exploitation de la route étant clairement amenés pour l'administration à disparaître ou à être supprimés ! Pas de calendrier.

À la question posée par la CFDT l'effectif à ce jour chez les OPA est de 2 425 ETP. L'administration n'a pas été capable de nous annoncer les effectifs et les projections pour les départs en retraite, en 2018 et 2019. Et après cela on nous parle de pédagogie et de transparence, cherchez l'erreur !

Dans son récent courrier la SG du MTES, a indiqué que le dossier de la rénovation statutaire des OPA serait traité dans le cadre d'Action Publique 2022. La CFDT a immédiatement exprimé son scepticisme contrairement à d'autres, sur la pertinence d'une telle rencontre.

La fin de cette réunion, nous a donné raison. Quelles suites compte donner l'administration ? Quel calendrier de revoyure ?

En attendant, la réalité du terrain est que les services, après les vagues successives de réduction de postes, le moratoire sur les recrutements, sont contraints d'abandonner certaines missions exercées par les OPA. La situation des DIR et des DIRM est particulièrement critique.

Les OPA sont-ils vraiment la priorité du Ministère ?

À suivre .....